

# ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU LOIRET

## TARIFS DE REPRODUCTION ET DE REUTILISATION DES DONNEES

### 1/ Dispositions générales

Les tarifs mentionnés ci-dessous s'entendent T.T.C.

Les tarifs sont déterminés par le Département et actualisables par délibération de l'Assemblée départementale.

L'unité de tarification de reproduction et/ou de réutilisation est l'image.

### 2/ Tarifs de reproduction

#### 2.1 – Réductions et exonérations

Les étudiants, les personnes en recherche d'emploi, les associations et leurs membres dans le cadre de ces activités associatives, hors activités lucratives (sur présentation d'un justificatif), ainsi que les collectivités territoriales et institutions culturelles et éducatives situées dans le département bénéficient d'une réduction de 50 % sur tous les tarifs de reproduction.

#### 2.2 Documents non diffusés sur le site internet des Archives départementales

##### 2.2.1 – Fourniture de copies sur support papier

Chaque lecteur peut demander la photocopie de documents au personnel d'accueil des Archives départementales, à l'exception des documents mentionnés à l'article 16 du Règlement des salles de lecture des Archives départementales du Loiret.

Chaque lecteur peut également réaliser des impressions à partir des lecteurs-reproducteurs de microfilms.

Travaux de copies noir et blanc	
Format A4	Recto : 0,15 € Recto-verso : 0,30 €
Format A3	Recto : 0,30 € Recto-verso : 0,60 €

Travaux de copies couleur	
Format A4	Recto : 0,50 € Recto-verso : 1 €
Format A3	Recto : 1 € Recto-verso : 2 €

Certification conforme de copies de documents d'archives	3,05 €
--	--------

##### 2.2.2 – Copie de documents numérisés.

Dans le cas de documents déjà numérisés mais non diffusés, tout usager peut en recevoir copie. Les tarifs sont identiques au chapitre 2.3.

### 2.2.3 - Travaux de photographie numérique

Chaque usager est autorisé à effectuer des prises de vues numériques en salle de lecture, dans le respect du règlement des salles de lecture des Archives départementales du Loiret. Il peut également faire appel au laboratoire photographique des Archives départementales pour passer commande. Chaque commande est limitée à 100 images. Au-delà, il sera demandé de recourir aux services d'un prestataire privé, qui assurera, aux frais du demandeur, la prise de vue aux Archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement.

<b>Frais de prise de vue</b>	
Document original inférieur au format A2	3,00 €
Document original supérieur au format A2	5,00 €

<b>Frais de tirage (sur papier photographique standard)</b>	
Format 13 x 18	1,50 €
Format 18 x 24	2,00 €
Format 24 x 30	3,00 €
Format 30 x 40	4,50 €
Format 50 x 60	7,00 €
Autres formats et autres supports de tirage sur devis	

## **2.3 Documents diffusés sur le site internet ou intranet des Archives départementales**

### 2.3.1 – Copies sur support papier.

Chaque lecteur peut réaliser en salle de lecture des impressions à partir du site Intranet.

<b>Travaux de copies noir et blanc</b>	
Format A4	Recto : 0,15 € Recto-verso : 0,30 €
Format A3	Recto : 0,30 € Recto-verso : 0,60 €

<b>Travaux de copies couleur</b>	
Format A4	Recto : 0,50 € Recto-verso : 1 €
Format A3	Recto : 1 € Recto-verso : 2 €

### 2.3.2 – Copies sous forme de fichiers numériques.

Il est possible d'obtenir gratuitement les images, en fichier .pdf ou .jpeg selon les cas, à partir du site Internet ou intranet des Archives départementales du Loiret.

Si un autre format (.jpeg ou .tiff selon les cas) est souhaité, des frais d'extraction des données sont facturés. Ils correspondent au coût engendré par la sélection des données et leur transfert vers le support souhaité par le demandeur.

Les prix ci-dessous s'entendent à la vue.

De 1 à 100 vues	1 €
De 101 à 1 000 vues	0,5 €
De 1 001 à 50 000 vues	0,3 €
De 50 001 à 100 000 vues	0,15 €
De 100 001 à 500 000 vues	0,08 €
Plus de 500 001 vues	0,02 €

Dans le cas de fichiers sonores ou audio-visuels, les tarifs sont fixés selon les prix suivants :

La minute commencée	1 €
---------------------	-----

### 3/ Tarifs de mise à disposition des reproductions

Fourniture de CD-Rom	2,75 €
Clé USB (8 Go)	10 €
Plateforme de téléchargement	gratuit
Envoi par message électronique (dans la limite des capacités techniques de la messagerie)	gratuit
Frais de port	gratuits

### 4/ Tarifs de réutilisation commerciale des données, publiques ou non, issues des programmes de numérisation des Archives départementales

La redevance de réutilisation n'est due que si la réutilisation porte sur des informations issues d'opérations de numérisation (fichiers images et données associées si elles sont réutilisées conjointement). Lorsque le demandeur a lui-même réalisé les images, ou lorsque les informations étaient nativement numériques, aucune redevance n'est due.

Seule la réutilisation commerciale est soumise à redevance.

Le tarif s'applique à tous les documents conservés aux Archives départementales, qu'il s'agisse d'informations publiques ou non, sauf ceux soumis au droit de la propriété intellectuelle, ou s'agissant d'archives privées, si leur entrée aux Archives départementales est assortie de restrictions en matière d'accès ou de réutilisation.

L'acquittement de ces droits ne dispense pas du paiement des éventuels droits d'auteurs pour certains documents.

Les tarifs sont donnés :

- pour la durée de l'exploitation en cas de réutilisation sur des supports matériels

- par année, indivisible, en cas de réutilisation sur des supports en ligne

Les tarifs ont été fixés dans les conditions prévues à l'article L324-2 du Code des relations entre le public et l'administration. Les modalités de calcul sont disponibles sur le site internet des Archives départementales à l'adresse <https://www.archives-loiret.fr/pratique-2/la-reutilisation-des-donnees-3>

#### 4.1 – Réutilisation non massive (moins de 200 images)

Redevance payable une fois, pour la durée de l'exploitation	Tarifs T.T.C.
<b>Ouvrages et périodiques sur support papier (plus de 2000 exemplaires)</b>	
Dans le texte	30,00 € / image
Hors texte et couverture	60,00 € / image
<b>Publication d'un ouvrage ou périodique en ligne</b>	30 € l'image
<b>Produits publicitaires, de promotion et produits divers sur support papier (affiches, menus, calendriers, dépliants...)</b>	
Jusqu'à 2000 exemplaires	30,00 € / image
À partir de 2001 exemplaires	60,00 € / image
<b>Publication à caractère publicitaire ou promotionnel en ligne</b>	60 € l'image
<b>Panneaux d'exposition</b>	60,00 €/ image
<b>Production d'un support multimédia (CD-Rom...) (plus de 2000 exemplaires)</b>	60,00 € / image
<b>Production sous forme sonore ou audiovisuelle (quel qu'en soit le mode de diffusion)</b>	
Film documentaire, film de fiction, téléfilm	60,00 € / image fixe ou minute indivisible d'image animée
Publicité, bande-annonce	200,00 € / image fixe ou minute indivisible d'image animée
Bande sonore	50,00 € / minute indivisible

#### 4.2 – Réutilisation massive (plus de 200 images)

Redevance annuelle définie en fonction du nombre de vues :

De 201 à 500 images	0,15 € / image
De 501 à 1 000 images	0,10 € / image
De 1 001 à 10 000 images	0,06 € / image
De 10 001 à 50 000 images	0,02 € / image
De 50 001 à 100 000 images	0,015 € / image

De 100 001 à 500 000 images	0,012 € / image
De 500 000 à 1 000 000 images	0,0105 € / image
Plus de 1 000 000 images	0,008 € / image

Les tarifs ci-dessus seront majorés de **20 %** en cas de fourniture d'une base de données associée.

**Chaque image reproduite devra explicitement mentionner dans la légende : « Archives départementales du Loiret, [cote exacte du document] » avec, le cas échéant, « cl. [nom du photographe] » et, pour une publication en ligne, renvoyer au site internet des Archives départementales.**